

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 572

Rubrik: Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

du moins forte présomption de l'exactitude de la chose!

A ce taux-là, lorsque le plâtrier-peintre Hitler était soutenu dans tant de pays (cf. la presse d'alors), il y aurait eu lieu de s'indigner que l'Autriche d'avant l'Anschluss lui fit un tir de barrage (malheureusement figuré). Pour rester dans l'édition, pourquoi la France critique réserve-t-elle un accueil aussi mitigé aux romans de Guy des Cars? Leur tirage et leurs traductions surtout devraient répondre de leur qualité? Le journaliste d'opinion me pardonnera sans doute de me placer sur le plan politique et celui des lettres à la manière subjective qu'il utilise pour parler de dentisterie scientifique.

Restant à votre disposition pour aborder le problème de façon objective lorsque votre collaborateur le désirera, je vous adresse mes civilités empressées.

R. C. méd.-dentiste

PS. Si M. Gil Stauffer désire des centaines de références de publication sur les produits qui «intéressent» — surtout les journalistes et le grand public — et ne valent rien, qu'il me procure un archiviste et une secrétaire!

BROWN SUGAR BLUES

On peut causer statistiques, biochimie, expériences corrélables ou pas. On peut discuter des tests sur les rats et les hommes, de la prévention, de la non-prévention et de douzaines d'autres choses fort intéressantes mais pas toujours très limpides.

Une question, une seule, en fin de compte, domine toutes les autres: et pourquoi donc le sucre (ou le pain) ne devrait-il pas être naturel et complet?

Je ne vois vraiment pas plus de raisons de raffiner et blanchir le sucre que d'injecter des hormones aux veaux.

De raisons autres que financières, évidemment.

Cordialement.

G. S.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Le paradoxe roumain

Les communistes, vous connaissez, le péril rouge? Eh bien — c'est déjà quelque chose — sans risque de se tromper que les dix-huit ou vingt millions de communistes roumains sont morts et enterrés! En tout cas, le plus grand nombre d'entre eux. Ça fait tout de même un gros souci de moins.

D'où je tiens mon renseignement? De l'*Atout* (N° 23 / 1980), «Bulletin de l'Association pour une libre information». Non, ça n'est pas un gag — d'ailleurs, comme le dit très bien mon grand ami Maître Manuel, DP est rasant, et moi-même, je ne suis drôle que tout à fait sans le vouloir.

Parlant du *paradoxe roumain!*, l'*Atout* écrit: «... le salaire moyen d'un Roumain atteint 2000 dollars par an, soit fr. 3200.—, ce qui représente fr. suisses 270.— par mois. Comme le salaire moyen suisse se situe au-dessus de fr. suisses 2500.— par mois, il est possible de constater que celui qui travaille en Suisse (...) gagne près de neuf fois plus que celui qui travaille en Roumanie.»

Comptons fr. 70.— pour la chambre (je vous laisse dresser la liste des chambres à fr. 70.—, aujourd'hui); comptons 20 francs pour les divers impôts, frais médicaux, habillement — avec la mode du top-less chez les dames, on réalise tout de même de grosses économies!); rien pour les transports — «ils» n'ont qu'à aller à pied — reste fr. 180.— pour la nourriture. Soit six francs par jour, de quoi se payer un petit repas (là encore, je vous laisse le soin de dresser la liste des «plats du jour» à moins de fr. 7.50)... Je le disais bien: à l'heure actuelle, les Roumains sont tous morts de faim, ou du moins de malnutrition.

Ou bien alors, si vous refusez ma manière de compter (c'est probablement ce que ces MM. de l'*Atout* font — dont les communiqués sont nettement mieux accueillis par la «NZZ» que ceux du Groupe d'Oltén), vous devez admettre que «nos» ouvriers sont des salauds.

Quoi! Voilà des gens qui gagnent neuf fois plus que leurs camarades roumains? Et ils trouvent encore moyen de se plaindre?

Ici, une autre petite question se pose, mais la poser, c'est y répondre: les *patrons* de chez nous, qui payent leurs ouvriers-employés, etc. neuf fois plus que l'Etat roumain ne paie les siens, sont tous ruinés depuis longtemps — tous morts de faim. Et personne ne proteste?!!

Parvenu à ce point de mes réflexions, je me suis dit que j'allais m'abonner et envoyer de l'argent (l'*Atout* demandait une obole pour étendre ses modestes activités). Une chose m'a retenu: l'*orthographe* de la lettre d'accompagnement signée Eibel et Schneider (j'en demande pardon aux camarades de DP, qui m'ont fait observer que j'attribuais trop d'importance à l'orthographe, qui est une institution nettement répressive). On a ses préjugés: «... certains milieux *soit-disant* bourgeois...»

«... l'*interventionisme* de l'Etat...»

«Les coûts de l'*insertions*...»

«Il en résulte entre *autre*...» (Comment mettre quoi que ce soit *entre* une seule chose?)

C'est pas qu'on soit contre les Suisses allemands, mais tout de même: avec les centaines de milliers de francs dont il dispose, l'*Atout* pourrait se payer une secrétaire parlant et écrivant le français... Suffirait de la payer convenablement? **J. C.**

LA CEINTURE QUI DIVISE

Il est notoire que sur la question de la ceinture de sécurité les Suisses sont profondément divisés. Certains d'entre eux le sont jusqu'en eux-mêmes, tels le syndic radical de Lausanne Jean-Pascal Delamuraz et le conseiller d'Etat valaisan Guy Genoud qui ont figuré à la fois sur les listes du Comité d'action en faveur du port de la ceinture de sécurité et du Comité référendaire contre le port obligatoire de la ceinture de sécurité.

On ne sait jamais: avec les chaos de la politique il vaut mieux s'attacher!

Y. J.